



DÉCLARATION DE CANDIDATURE AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DE LYON

(Code électoral, articles L. 224-13 à L. 224-17)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

ection dans la circonscription métropolitaine de : tre de la liste :				
tie de la liste .				
1. IDENTITÉ DU CANDIDAT				
Nom de naissance :				
Prénom(s):				
Nom figurant sur le bulletin de vote ⁽¹⁾ :				
Sexe: Masculin Féminin Sexe: Masculin Sexe:				
Né(e) le : à (commune) :				
Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :				
Nationalité :				
2. SITUATION				
Profession ⁽³⁾ :				
Catégorie socio-professionnelle :				
Êtes-vous actuellement conseiller métropolitain? OUI 🗌 NON 🗌				
Étiquette politique déclarée du candidat ⁽⁴⁾ :				
3. COORDONNÉES				
Adresse :				
N° (<i>bis, ter</i>) Type de voie Nom de la voie				
Étage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment. Lieu-dit, Boîte postale				
Code postal : Commune :				
Pays (si hors France) :				
Courriel (recommandé) :				
4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT				
Déclare vouloir déposer ma candidature à l'élection des conseillers de la métropole de Lyon dans la circonscription				
et sur la liste citées en tête de la présente déclaration. Confie à				
déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste				

 ⁽¹⁾ Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.
(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.
(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

⁽⁴⁾ Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette »

Je reconnais avoir été informé(e) :

- qu'en application des articles 6-III et 31-II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;
- 2. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du l. de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
- 3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « La présente signature
marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au conseil de la métropole de Lyon sur la liste mené
par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste), »

DATE :		SIGNATURE :

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible.

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents justificatifs à joindre à la déclaration de candidature du candidat

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Un justificatif d'identité

2. Un justificatif de la qualité d'électeur

- <u>soit</u> une attestation de votre inscription sur une liste électorale délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature (à Lyon, cette attestation peut être délivrée par le maire d'arrondissement);
- <u>soit</u> la copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur une liste électorale (l'original doit être présenté);
- <u>soit</u>, si vous n'êtes inscrit sur aucune liste électorale, votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité pour prouver votre nationalité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

3. Si vous n'êtes pas domicilié dans la métropole ou que les pièces mentionnées au 2 n'établissent pas votre domicile dans la métropole :

- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle qui établissent que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes d'une commune de la métropole à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection;
- <u>soit</u> une attestation du directeur départemental, ou, le cas échéant, régional des finances publiques établissant que vous justifiez, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous deviez être inscrit au rôle des contributions directes dans une commune de la métropole à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection;
- <u>soit</u> la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans une commune de la métropole, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans une commune de la métropole;
- soit une attestation notariée établissant que vous êtes devenu propriétaire par voie successorale d'un propriété foncière dans la métropole depuis le 1er janvier de l'année de l'élection.

NOMENCLATURE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES POUR LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES ÉLUS ET LES CANDIDATURES

CODE	LIBELLÉ
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)